

# Le suivi des limicoles sur les Marais de Port Louis en 2016

(juillet-août-septembre-octobre)

## & Le Tournepierre à collier (*Arenaria interpres*) en Guadeloupe



**Anthony Levesque, Alexis Poupart et Frantz Delcroix**

**Rapport AMAZONA n°46, décembre 2016**



**Rédaction** : Anthony Levesque

**Relecture** : Frantz Delcroix et Alexis Poupart

**Récolte de données** : Anthony Levesque, Frantz Delcroix et Alexis Poupart

**Mise en page et graphiques** : Alexis Poupart

**Photos de couverture** : Anthony Levesque

**Citation** : A. Levesque, A. Poupart & F. Delcroix, 2016. Le suivi des limicoles sur les Marais de Port-Louis en 2016 (juillet à octobre) & le Tournepierre à collier *Arenaria interpres* en Guadeloupe. *Rapport AMAZONA n°46*. 23p.

---

# SOMMAIRE :

<b>SOMMAIRE :</b> .....	<b>3</b>
<b>REMERCIEMENTS :</b> .....	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>PARTIE I : LE SUIVI DES LIMICOLES SUR LES MARAIS DE PORT-LOUIS EN 2016.....</b>	<b>7</b>
A. Matériel et méthode.....	7
B. Parcours de suivi et calendrier .....	8
C. Résultats.....	9
D. Discussion .....	11
<b>PARTIE II : LE TOURNEPIERRE À COLLIER <i>ARENARIA INTERPRES</i> EN GUADELOUPE .</b>	<b>13</b>
A. Description .....	13
B. Répartition .....	13
C. Habitat.....	14
D. Statut de conservation .....	14
E. Menaces.....	14
F. Statut en Guadeloupe .....	14
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>17</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>18</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>19</b>

---

## REMERCIEMENTS :

Nous tenons à remercier M. Brad Andres (USFWS - *United States Fish and Wildlife Service*) pour la confiance qu'il nous a témoignée en finançant cette étude. [www.fws.gov](http://www.fws.gov)

Un grand merci à *BirdsCaribbean*, en particulier, Mme Jennifer Wheeler et Mme Lisa Sorenson, pour la gestion administrative et financière de ce dossier. [www.birdscaribbean.org](http://www.birdscaribbean.org)

Nous remercions également M. Georges Calixte, le Président de la Fédération des Chasseurs de la Guadeloupe, pour la mise en place de mesures de gestion en faveur des limicoles depuis quelques années.

Enfin nous remercions Pierrick Bocher (Université de la Rochelle / CNRS) et Blandine Guillemot (ONCS – Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) pour leur implication dans la conduite de ce suivi et l'élaboration de son protocole.



---

## INTRODUCTION

En septembre 2011, deux Courlis corlieu *Numenius phaeopus hudsonicus*, Machi et Goschen, ont été tués par des chasseurs en Guadeloupe. Ils étaient équipés de balises Argos. Cela a eu pour effet d'engendrer une véritable prise de conscience concernant les limicoles, et ce à plusieurs niveaux. Tout d'abord les chercheurs américains et canadiens, ainsi que les associations naturalistes ont eu un aperçu de ce que peut représenter la pression de chasse sur les limicoles en Guadeloupe.

De plus, devant la mobilisation générale que cet événement a provoqué, les administrations et enfin la Fédération Départementale des Chasseurs de la Guadeloupe ont bien compris qu'il fallait mettre en place des mesures de gestion sur ce groupe d'espèces.

Depuis trois ans maintenant, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) suit la pression de chasse sur le petit marais de Port-Louis. Ce suivi consiste à suivre la fréquentation du site par les chasseurs, à compter les coups de feu tirés et à analyser la composition des tableaux de chasse. Afin de compléter ce suivi, nous avons décidé de mettre en place un suivi complémentaire des limicoles présents sur les marais de Port-Louis les jours de non chasse (lundi, mercredi, vendredi) de la mi-juillet à mi-octobre.





---

# **PARTIE I : LE SUIVI DES LIMICOLES SUR LES MARAIS DE PORT-LOUIS EN 2016**

## **A. MATERIEL ET METHODE**

Les comptages des limicoles sur les marais de Port-Louis ont débuté le 18 juillet et ont pris fin le 19 octobre 2016. Au total, 34 comptages ont été réalisés. Ils se déroulent généralement le matin entre 07h30 et 10h00. Pour des raisons de logistique, six comptages ont été décalés à l'après-midi (entre 14h00 et 17h30).

Le matériel utilisé a été une paire de jumelles Swarosky 10X32 et une longue-vue Swarosky munie d'un zoom X20-60. Un compteur manuel et un appareil photo Canon ont également été utiles à l'occasion.



Photo : Alexis Poupart

## B. PARCOURS DE SUIVI ET CALENDRIER

Les suivis se sont systématiquement déroulés selon un même parcours de 5,5km de long. L'ensemble des limicoles présents sont comptabilisés sur quatre sites distincts : Petit Marais de Port-Louis (secteur 1 et 2) ; « Entre deux » ; Grand Marais de Port-Louis et Prairie du Grand Marais. L'ensemble des zones de comptages totalisent une superficie de 52,5 hectares. Les comptages débutent généralement autour de 07h30 et de terminent aux alentours de 10h00.

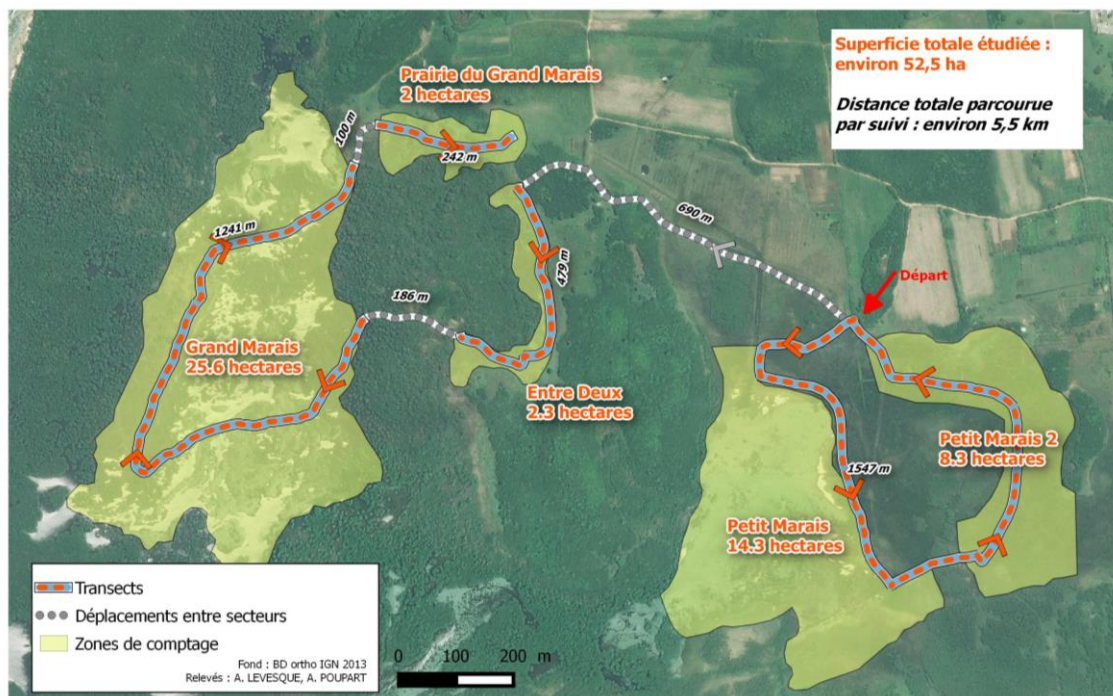


Figure 1 : Parcours et secteurs étudiés lors des comptages sur les marais de Port-Louis

Date	Time	Nb obs.	Obs.	Date	Time	Nb obs.	Obs.		
lundi	18/07/2016	AM	1	AL	lundi	29/08/2016	AM	1	AL
mercredi	20/07/2016	AM	2	AL	mercredi	31/08/2016	AM	2	AL
vendredi	22/07/2016	AM	2	AL	vendredi	02/09/2016	AM	3	AL
lundi	25/07/2016	AM	2	AL	lundi	05/09/2016	AM	1	AL
mercredi	27/07/2016	PM	1	AL	mercredi	07/09/2016	PM	1	AL
vendredi	29/07/2016	AM	2	AL	vendredi	09/09/2016	AM	1	AL
lundi	01/08/2016	AM	1	AL	lundi	12/09/2016	AM	1	AL
mercredi	03/08/2016	AM	2	AL	mercredi	14/09/2016	AM	2	AL
vendredi	05/08/2016	AM	1	AL	vendredi	16/09/2016	AM	1	AL
lundi	08/08/2016	PM	2	AL	lundi	19/09/2016	AM	1	AL
mercredi	10/08/2016	AM	1	AL	mercredi	21/09/2016	AM	4	AL
vendredi	12/08/2016	AM	1	AL	vendredi	23/09/2016	AM	1	AL
lundi	15/08/2016	Férieré	0		lundi	26/09/2016	AM	1	AL
mercredi	17/08/2016	PM	1	FD	mercredi	28/09/2016	AM	2	AL
vendredi	19/08/2016	PM	1	FD	vendredi	30/09/2016	annulé (avion)	0	
lundi	22/08/2016	PM	1	AL	mercredi	05/10/2016	AM	1	AL
mercredi	24/08/2016	AM	1	AL	mercredi	12/10/2016	AM	2	AL
vendredi	26/08/2016	AM	2	AL	mercredi	19/10/2016	AM	2	AL

Figure 2 : Calendrier des séances de comptage (Observateurs : AL : Antony Levesque ; FD : Frantz Delcroix)





## C. RESULTATS

A l'occasion de ces 34 comptages, 84 espèces ont été observées, dont 22 espèces de limicoles pour un total de 20 094 individus. Près de la moitié (9 896) de ces limicoles étaient des Bécasseaux semipalmés (Cf. Tableau 1). La première espèce chassable est le Petit Chevalier (1 003 individus), suivie du Bécasseau à poitrine cendrée (552 individus).



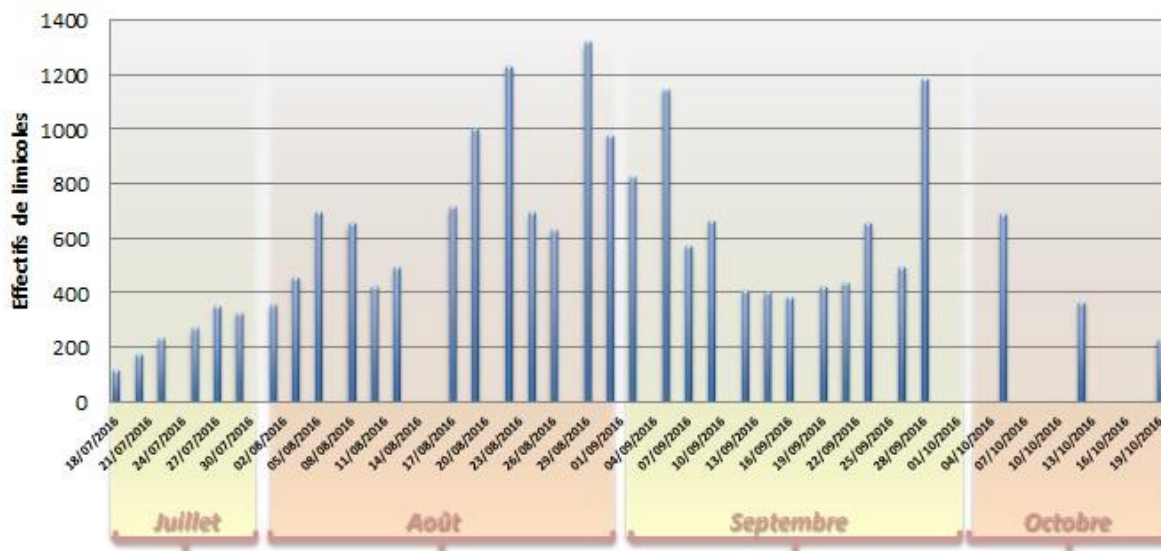
Illustration 1 : Le Petit Chevalier (*Tringa flavipes*), espèce de limicoles la plus chassée en Guadeloupe

Tableau 1 : Effectifs de limicoles comptés en 2016 sur les marais de Port-Louis :

espèces		effectifs
Bécasseau semipalmé	<i>Calidris pusilla</i>	9896
Bécasseau minuscule	<i>Calidris minutilla</i>	3517
Gravelot semipalmé	<i>Charadrius semipalmatus</i>	1623
Petit Chevalier	<i>Tringa flavipes</i>	1003
Bécasseau à croupion blanc	<i>Calidris fuscicollis</i>	945
Gravelot de Wilson	<i>Charadrius wilsonia</i>	756
Chevalier grivelé	<i>Actitis macularius</i>	642
Bécasseau à poitrine cendrée	<i>Calidris melanotos</i>	552
Bécasseau à échasses	<i>Calidris himantopus</i>	512
Bécassin roux	<i>Limnodromus griseus</i>	188
Grand Chevalier	<i>Tringa melanoleuca</i>	98
Echasse d'Amérique	<i>Himantopus mexicanus</i>	96
Bécasseau d'Alaska	<i>Calidris mauri</i>	61
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	48
Chevalier solitaire	<i>Tringa solitaria</i>	47
Pluvier bronzé	<i>Pluvialis dominica</i>	47
Chevalier semipalmé	<i>Tringa semipalmata</i>	23
Tournepière à collier	<i>Arenaria interpres</i>	19
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	12
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	5
Barge hudsonienne	<i>Limosa haemastica</i>	2
Bécassine de Wilson	<i>Gallinago delicata</i>	2
<b>Total général</b>		<b>20094</b>

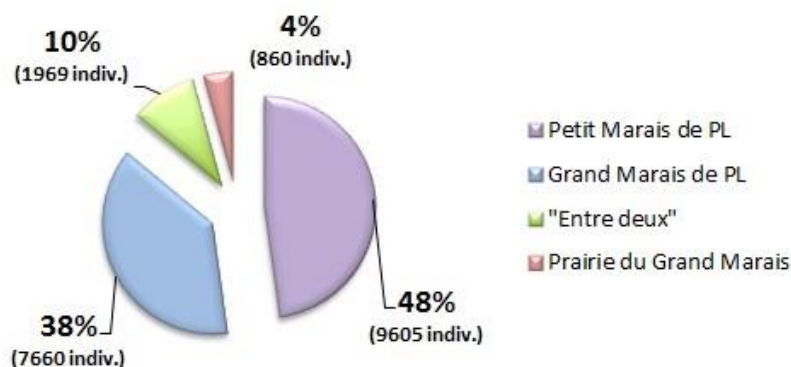


L'évolution des effectifs de limicoles au cours de la saison montre un pic fin août début septembre avec trois comptages à plus de 1 000 individus, cependant un quatrième comptage à plus de 1 000 individus a eu lieu fin septembre (Cf. graphique 1).



Graphique 1 : Evolution des effectifs sur l'ensemble des comptages (Marais de Port-Louis, tous sites confondus)

C'est le petit marais et ses prairies alentours qui ont accueilli le plus d'oiseaux (48%), suivis du grand marais (38%), les deux autres sites n'ont accueilli que 14% à eux deux (Cf. graphique 2).



Graphique 2 : Répartition des limicoles sur l'ensemble des quatre sites du marais de Port Louis



## D. DISCUSSION

Le pic de passage a eu lieu fin août début septembre comme on pouvait s'y attendre, par contre les effectifs n'ont pas été spécialement élevés pour un site comme les marais de Port-Louis.

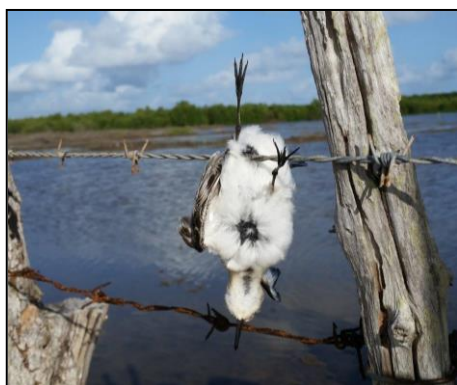
Au cours de ces trois mois de suivi une prédation sur les limicoles de petite taille (bécasseaux, gravelots) généralement imputable à l'action de la mangouste (Petite Mangouste indienne, *Herpestes auro punctatus*) est constatée de façon quasi-systématique.



Photos : Anthony Levesque

Illustrations 2 et 3 : Les cadavres d'oiseaux liés à la prédation sont fréquents sur les marais

Même si le phénomène est en nette diminution, des munitions au plomb sont toujours utilisées par certains chasseurs qui les considèrent plus efficaces au tir. L'interdiction d'utiliser la grenaille de plomb dans les zones humides (espace maritimes, marais, lac, rivières...) est stipulée dans l'article L. 426-6 du Code de l'environnement afin de limiter le risque de contamination du milieu, des espèces et des individus par le saturnisme. Par ailleurs, certains usagers persistent à abandonner leurs débris et culots de cartouches dans les marais.



Photos : Anthony Levesque

Illustration 4, 5 et 6 : Les sources de dérangements peuvent être multiples : accidents imprévisibles, dégradation du site ou fréquentation pendant la croissance des poussins (poussin de Petite Sterne sur le Grand Marais à la fin du mois de juillet)



Le tir des espèces protégées est aussi observé. Nous avons pu constater le tir d'une Petite Sterne (une plainte a été déposée, Cf. annexes) et de plusieurs petits bécasseaux.



Photos : Anthony Levesque

Illustrations 7, 8 et 9 : De nombreux limicoles chassables sont observés blessés ou morts. Ici un Pluvier bronzé blessé à la patte, trois Bécassins roux morts (espèce chassable) et une Petite Sterne (espèce protégée).



---

## **PARTIE II : LE TOURNEPIERRE A COLLIER**

### **ARENARIA INTERPRES EN GUADELOUPE**

#### **A. DESCRIPTION**

Limicole trapu de taille moyenne avec la poitrine sombre, de courtes pattes orange et un bec court en pointe dont la mandibule inférieure est légèrement incurvée vers le haut. La tête est blanche et noire. Les ailes et le dos sont roux-orangé avec une bande noire. En hivernage, les oiseaux sont plus ternes. Il pèse environ 150 gr en Guadeloupe mais son poids peut varier de 84 à 190 gr suivant son adiposité (réserves de graisse). Sa taille est d'environ 21 à 26 cm et son envergure de 50 à 57 cm.

#### **B. REPARTITION**

Cette espèce cosmopolite compte deux sous-espèces : *interpres* et *morinella*. C'est cette dernière qui nous concerne. Elle niche au nord-est de l'Alaska et dans la plupart du Canada Arctique. Elle hiverne de la Caroline du Sud et du Golfe du Mexique jusqu'au centre sud du Chili et au nord de l'Argentine.

La sous-espèce *morinella* se déplace vers les côtes pacifiques et atlantiques de l'Amérique centrale et du Sud, se rassemblant en grands nombres dans la Baie de Delaware, avec de très grands nombres hivernant au nord de l'Amérique du Sud. Beaucoup d'oiseaux immatures passent l'été au sud des zones de reproduction. L'espèce est très fidèle à ses sites d'hivernage. Les juvéniles migrent vers le sud un mois plus tard que les adultes, c'est-à-dire mi-août à début septembre. Ils migrent par groupes d'une dizaine d'oiseaux.



Photo : Anthony Levesque

### C. HABITAT

Plaines côtières rocheuses, pentes marécageuses, terrains plats en basses plaines, et toundra ; toujours près des endroits qui restent humides tardivement en été. Hors saison de reproduction, il est principalement côtier ; il apparaît à l'intérieur des terres seulement pendant la migration, sur les marais salants d'herbe courte, et le long des digues ; côtes et jetées rocailleuses, avec galets, plages de sable avec algues échouées sur le rivage, bras de mer protégés, estuaires, étangs en mangrove, récifs exposés et bancs de boue, également sur les rives des lacs.

### D. STATUT DE CONSERVATION

La dernière estimation (2001) pour la sous-espèce *morinella* est de 180 000 individus (Andres et al., 2012). En 2016, cette sous-espèce a été classée « à préoccupation majeure » du fait d'une diminution substantielle (Shorebirds of Conservation Concern, 2016).

### E. MENACES

Les principales causes de menaces touchant le Tournepierre à collier sont le dérangement (dû à la fréquentation des plages notamment), la dégradation et la disparition de ses habitats, notamment sur les côtes en migration et en hivernage, l'usage intensif des pesticides (notamment en Amérique du Sud), les prélèvements à la chasse en Amérique du Sud et dans la Caraïbe et enfin les perturbations liées au changement climatique (Nettleship, 2000).

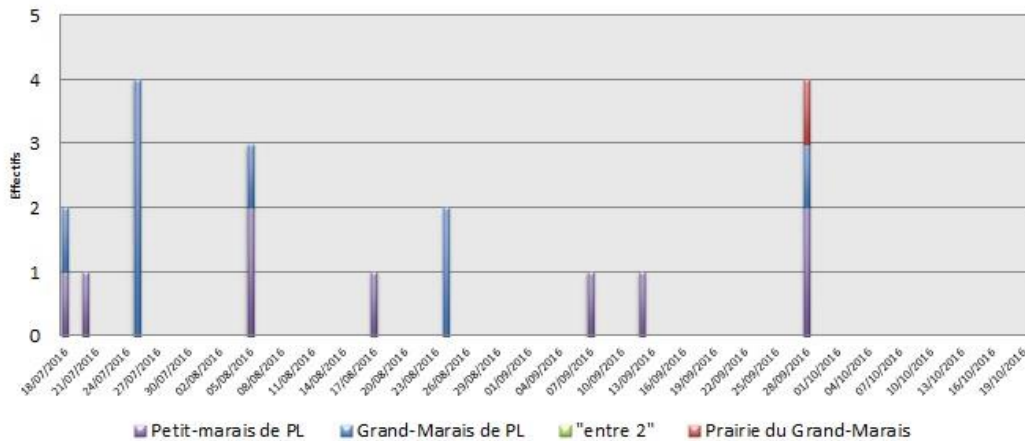
### F. STATUT EN GUADELOUPE

En Guadeloupe, le Tournepierre à collier est une espèce commune (Levesque & Delcroix, 2016) en migration et en hivernage. Elle fréquente quasi exclusivement la bordure littorale (plages, platiers rocheux, lagunes côtières, ports) et évite les marais plus intérieurs et la mangrove. Le Tournepierre peut s'observer toute l'année mais il est plus abondant d'août à avril. De mai à juillet il s'agit souvent des oiseaux d'un an qui ne participent pas à la reproduction et qui restent sur leurs sites d'hivernage.

Cette espèce est chassable dans notre département. Depuis 2013, la Fédération des Chasseurs a demandé la mise en place d'un quota de 20 limicoles (toutes espèces confondues) par chasseur et par jour de chasse. Ce quota figure sur l'arrêté préfectoral annuel d'ouverture et de fermeture et devient donc une réglementation officielle à appliquer. Cependant, dans le cas du Tournepierre il est évident que cette disposition ne limite pas les prélèvements à la chasse puisque c'est de toute façon une espèce relativement peu prélevée. De nombreux chasseurs pensent d'ailleurs que c'est une espèce protégée.

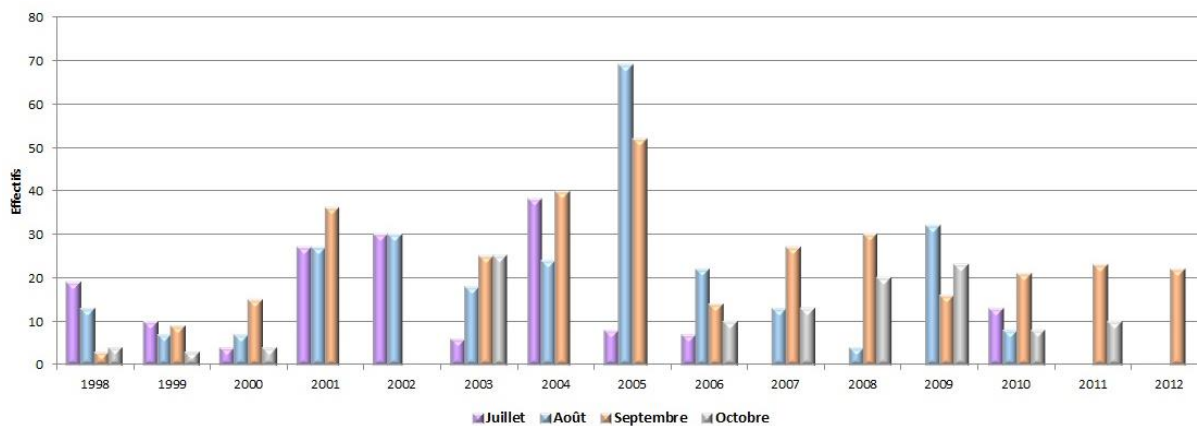
En 2016, le suivi des marais de Port-Louis a bien confirmé que le Tournepierre ne fréquente que rarement ce type d'habitat, avec au maximum quatre individus observés en même temps.

# Le Tournepierre à collier *Arenaria interpres* en Guadeloupe



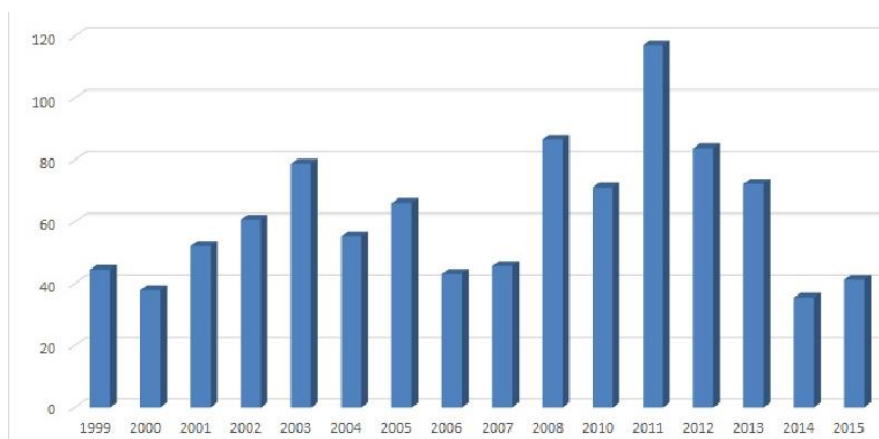
Graphique 3 : Effectifs de Tournepierre à collier (*Arenaria interpres*) lors des comptages sur les marais de Port-Louis

Sur une quinzaine d’années de suivi des limicoles à la Pointe des Châteaux, on s’aperçoit que les effectifs de Tournepierre ont connu un pic en août-septembre 2005. A partir de 2006 ils sont revenus à des niveaux plus stables.



Graphique 4 : Effectifs de Tournepierre à collier sur les comptages les plus rapprochés du 15 de chaque mois (juillet à octobre) sur la Pointe des Châteaux (Guadeloupe)

A Petite Terre, 18 ans de suivi montrent qu’après l’année record observée en 2011 (moyenne mensuelle à 117 individus) les effectifs sont repassés sous la barre des 40 individus de moyenne mensuelle.



Graphique 5 : Evolution du nombre moyen mensuel de Tournepierre à collier (*Arenaria interpres*) de 1999 à 2015 sur Petite-Terre (Guadeloupe)







---

## CONCLUSION

Le suivi des limicoles sur les marais de Port-Louis en 2016 s'est relativement bien déroulé. La météo parfois difficile (pluies) n'a pas empêché la réalisation des comptages. Un seul suivi a été annulé (30 septembre). Ce suivi a été riche d'enseignement mais tombe malheureusement sur une année sans gros passages du fait de l'absence de grosses tempêtes tropicales.

Afin de bien caractériser la migration des limicoles sur les marais de Port-Louis, il conviendrait de maintenir ces comptages sur une période de trois à cinq ans minimum et, si possible, de l'étendre à un autre site très utilisé, la Pointe des Châteaux.

A l'avenir, il serait intéressant de profiter de ces suivis pour mieux quantifier les pressions qui s'exercent sur les populations et les habitats (prédation par les mangoustes, destruction d'espèces protégées, abandon de déchets, utilisation des munitions au plomb).



Les comptages se déroulent parfois dans des conditions difficiles.  
(Photo : Anthnoy Levesque)



---

## BIBLIOGRAPHIE

- Andres B.A., Smith P.A., Morisson R.I.G., Gratto-Trevor C.L., Brown S.C. & Friis C.A., 2012, *Population estimates of North American shorebirds*, Wader Study Group Bull, 119(3) : 178-194
- Levesque A. & Delcroix F., 2016. *Liste des oiseaux de la Guadeloupe (9<sup>ème</sup> édition). Grande-Terre, Basse-Terre, Marie-Galante, les Saintes, la Désirade, Îlets de la Petite-Terre*. Rapport AMAZONA n° 40. 20 p.
- Nettleship, David N., 2000. *Ruddy Turnstone (Arenaria interpres)*, *The Birds of North America (P. G. Rodewald, Ed.)*. Ithaca: Cornell Lab of Ornithology; Retrieved from the Birds of North America: <https://birdsna.org/Species-Account/bna/species/rudtur>
- U.S. Shorebird Conservation Plan Partnership. 2016. *U.S. Shorebirds of Conservation Concern 2016*. <[www.shorebirdplan.org/science/assessment-conservation-status-shorebirds/](http://www.shorebirdplan.org/science/assessment-conservation-status-shorebirds/)> Contact: Brad Andres, [brad\\_andres@fws.gov](mailto:brad_andres@fws.gov)

# ANNEXES

- **Dépôt de plainte pour destruction d'une Petite Sterne *Sternula antillarum***

**Annexe 1 : Dépôt de plainte pour la destruction d'une espèce protégée**

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage		Récépissé de dépôt de plainte	
 <p><b>Service affectataire de l'ONCFS</b> Service Mixte de Police de l'Environnement (ONCFS/ONEMA) chemin Boyer - Boisbert 97129 Le LAMENTIN Tél. : Fax : Mail : sd971@oncfs.gouv.fr</p>	<b>RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE PLAINTE</b>	 <p>MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉCOLOGIE N° d'enregistrement :  <b>01432016SD971</b></p>	
ÉLÉMENTS DU DÉPÔT DE PLAINTE			
Date de dépôt de la plainte :	<b>23/09/2016</b>		
Nom et prénom du plaignant :	<b>LEVESQUE Anthony représentant l'association « AMAZONA »</b>		
Objet de la plainte :	<b>Destruction d'espèce protégée</b>		
Date des faits :	<b>31/08/2016</b>		

Madame, Monsieur,

Vous venez de déposer une plainte le 23/09/2016.

Cette plainte va être transmise à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Pointe à Pitre.

Si un élément nouveau intervenait, vous en seriez automatiquement informé(e), sans qu'il soit nécessaire d'en faire la demande.

Si votre plainte est déposée contre une personne dont l'identité n'est pas connue, vous ne serez informé(e) par le Procureur de la République de la suite réservée à cette plainte que dans le cas où l'auteur des faits serait identifié.

Conformément aux articles 53-1 et 75 du code de procédure pénale, vous êtes informé(e) de votre droit à indemnisation et de la possibilité de saisir un service ou une association d'aide aux victimes.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Conservez précieusement ce document, il constitue la preuve de votre dépôt de plainte.  
Il vous est délivré en application de l'article 15-3 du code de procédure pénale.**

**SERVICE(S) D'AIDE AUX VICTIMES PRÉSENTS DANS LE DÉPARTEMENT :**

Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Guadeloupe : Place de l'église 97110 Pointe à Pitre 0590896958  
L'Inspecteur de l'Environnement,  
Antony GROLLEAU



1 / 1

• Dépliant sur le Tournepierre à collier *Arenaria interpres*

**Réglementation**

Le Tournepierre à collier est une espèce chassable en Guadeloupe. Depuis 2013, la Fédération des Chasseurs a demandé la mise en place d'un quota de 20 limicoles (toutes espèces confondues) par chasseur et par jour de chasse. Ce quota figure sur l'arrêté préfectoral annuel d'ouverture et de fermeture et devient donc une réglementation officielle à appliquer.



**L'observatoire des limicoles côtiers**

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) a initié fin 2016 le Réseau Limicoles en Guadeloupe et sur les îles du Nord (Saint-Martin et Saint-Barthélemy).

Il a pour objectif de s'appuyer sur une dynamique locale, nationale et internationale afin de concentrer les connaissances et les efforts des acteurs institutionnels et associatifs pour assurer la préservation des limicoles et de leurs habitats naturels.

Des partenariats ont été engagés avec : les services américains et canadiens de la faune pour assurer une cohérence internationale ; l'Université de La Rochelle/CNRS et les Réserves Naturelles de France pour l'appui scientifique ; et les acteurs locaux pour le développement d'actions.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'ONCFS par téléphone au 05 90 99 23 52 ou par courriel [smpg.guadeloupe@oncfs.gouv.fr](mailto:smpg.guadeloupe@oncfs.gouv.fr)



**Le Tournepierre à collier *Arenaria interpres* en Guadeloupe**

**une espèce à préserver**



**« Pluvier fajou »**

**Ensemble...**

... apprenons à connaître le Tournepierre à collier, espèce en régression, afin que nos enfants et les générations futures puissent l'observer chaque année fréquenter les zones humides de la Guadeloupe. Joignons-nous aux efforts de conservation de cette espèce tout au long de son aire de répartition.

**Répartition**

Cette espèce cosmopolite compte deux sous-espèces : *interpres* et *morinella*, seule cette dernière fréquente la Guadeloupe.

Cette sous-espèce niche dans le nord-est de l'Alaska et également dans la plupart du haut arctique canadien ; elle hiverne de la Caroline du Sud au golfe du Mexique ; ainsi qu'en Amérique centrale et du Sud, jusqu'au centre du Chili et jusqu'au nord de l'Argentine.



Carte de répartition du Tournepierre à collier *Arenaria interpres morinella*

- Aire de reproduction
- Aire d'hivernage





**Mouvements**

Après la reproduction, les individus de la sous-espèce *morinella* migrent vers les côtes pacifiques et atlantiques de l'Amérique du Sud, ils passent ainsi par la Caraïbe. Ils volent par groupes d'une dizaine d'oiseaux. Les juvéniles partent vers le sud un mois plus tard que les adultes, c'est-à-dire de mi-août à début septembre. Ils hivernent en très grands nombres dans le nord de l'Amérique du Sud. Le Tournepierre à collier est très fidèle à ses sites d'hivernage.

**Habitats**

En période de nidification, ils fréquentent les plaines côtières rocheuses, pentes marécageuses et tundra toujours près des endroits qui restent humides tardivement en été.

Sur ces aires d'hivernage, il est principalement côtier : rochers, plages de sable avec algues échouées, plage de galets, jetées rocaillieuses.

Il apparaît à l'intérieur des terres seulement pendant la migration ; sur les marais salants d'herbe courte, le long des digues, et également sur les rives des lacs.

**Comment le reconnaître**

Le Tournepierre à collier, « Pluvier fajou », en crécule, est un limicole trapu de taille moyenne avec un motif pectoral sombre et le ventre blanc, de courtes pattes orange et un bec court. Sa tête est blanche et noire. Ses ailes et son dos, parcourus de longues bandes blanches, sont brun-roux en plumage nuptial et plus terne (moins roux) en période d'hivernage. Il pèse environ 150 gr en Guadeloupe mais son poids peut varier de 84 à 190 gr suivant son adiposité (réserves de graisse). Sa taille est d'environ 21 à 26 cm et son envergure de 50 à 57 cm.

**Statut de conservation**

En 2001, date de la dernière estimation, la population de la sous-espèce *morinella* étaient de 180 000 individus. En 2016, cette sous-espèce a été classée « à préoccupation majeure » du fait d'une diminution substantielle de ses effectifs (Shorebird of Conservation Concern, 2016\*).

\* U.S. Shorebird Conservation Plan Partnership, 2016. U.S. Shorebirds of Conservation Concern 2016 - [www.shorebirdplan.org/scenecy/assessment/conservation-status-shorebirds/](http://www.shorebirdplan.org/scenecy/assessment/conservation-status-shorebirds/) -> Contact : Brad Andres, [brad\\_andres@fws.gov](mailto:brad_andres@fws.gov)





Anthony Levesque  
Levesque Birding Entreprise  
Roussel  
97129, Lamentin  
Guadeloupe

Tel : (+590) 690 752 104  
Web : [www.birding-guadeloupe.com](http://www.birding-guadeloupe.com)  
Email : [anthony.levesque@wanadoo.fr](mailto:anthony.levesque@wanadoo.fr)



ONCFS – SMPE de Guadeloupe  
Chemin de Boyer – Section Boisbert  
97129, Lamentin  
Guadeloupe

Tel : (+590) 590 992 352  
Web : [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)  
Mail : [smpe.guadeloupe@oncfs.gouv.fr](mailto:smpe.guadeloupe@oncfs.gouv.fr)